



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire
Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H
HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 22/01/2020

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

Secrétaire de séance : M. Denis SEMAILLE

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion communautaire du 11 décembre 2019 par M. Denis SEMAILLE, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Question 1 - DELIBERATION 2020.01 PORTANT AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 767 516,90 €.

Question 2 - DELIBERATION 2020.02 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dont les articles 3-3, 3-4 ;

Vu les avis favorables du comité technique du 28 janvier 2020 ;

Considérant les évolutions des besoins de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **de recourir à un contractuel de droit public pour une durée de trois ans renouvelables pour occuper le dit poste conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;**
- **de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Fonctions	Emplois permanents	CAT.	Temps de travail	Nombre heures	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Vacant
Chargé de mission développement territorial	Attaché territorial	A	TC	35	1		1	

Question 3 - DELIBERATION 2020.03 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS (SyMEA)

En sa qualité de Président du SyMEA, M. Georges FLAMENGT sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la modification statutaire du SyMEA portant sur l'adresse de son siège social.

Question 4 - DELIBERATION 2020.04 PORTANT RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU SERVICE DE LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA COORDINATION D'EQUIPEMENTS MEDICO-SOCIAUX (ACCES)

Considérant que la convention arrive bientôt à échéance,

Considérant l'état d'avancement du projet de restauration collective intercommunale,

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler la délégation de service public, pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES), située au Lieu-dit Abbaye des Guillemins à WALINCOURT-SELVIGNY (59127) à compter du 1er avril 2020 pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation expresse en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve cette demande de renouvellement et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 5 - DELIBERATION 2020.05 PORTANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A L'INSTITUTION SAINT-MICHEL DE SOLESMES

Vu la convention de mise à disposition de locaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 6 - DELIBERATION 2020.06 PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DU PACTE D'ASSOCIES ET DES STATUTS POUR LA SOCIETE SOLESMOIS ENERGIE

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Vu la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant le modèle économique choisi par la CCPS prévoyant la possibilité de co-développement avec le bloc communal, projet défini en concertation avec les habitants et élus du territoire

Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne

Considérant les résultats de l'appel à projet en vue du développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le protocole d'accord entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et la société JPEE, et la délibération 2018.102 en autorisant la signature

Considérant les propositions du développeur éolien JPEE, sur le site de la Chaussée Brunehaut de la Commune de Haussy.

Vu la délibération 2019.72 du 6 novembre 2019 de la Communauté de Communes permettant l'entrée au capital de la société SOLESMOIS ENERGIE et signature des documents en découlant

Vu le projet de statuts de la société SOLESMOIS ENERGIE

Vu le projet de Pacte d'associés de la société SOLESMOIS ENERGIE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les statuts et le pacte d'associés de la société SOLESMOIS ENERGIE.

Question 7 - DELIBERATION 2020.07 PORTANT GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA CONCEPTION – REALISATION – EXPLOITATION TECHNIQUE ET MAINTENANCE D'UN CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE A DOUCHY LES MINES ENTRE LE SIAVED, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE (CAVM) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Vu le code de la commande publique, dont les articles L2113-6 et suivants, relatifs au groupement de commande,

Vu le code de la commande publique, dont les articles R2161-24 à R2161-31 relatifs aux règles applicables aux procédures formalisées de dialogue compétitif

Vu les résultats du groupement de commandes pour l'étude territoriale de faisabilité d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les résultats du groupement de commandes pour le recrutement d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage relative à la construction d'un nouveau centre de tri entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le projet de convention de groupement de commandes pour la conception – réalisation – exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective a Douchy les Mines,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la conception – réalisation – exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective a Douchy les Mines entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,;

- approuve que le SIAVED soit coordonnateur du groupement de commande ;

- nomme M. Denis SEMAILLE pour siéger avec voix délibérative au sein du jury élargie à la CCPS et Valenciennes Métropole pour le représenter ;

- autorise le SIAVED à lancer une consultation au nom et pour le compte du groupement de commande ;

- autorise le SIAVED à solliciter au nom du groupement de commande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier ;

Question 8 - DELIBERATION 2020.08 PORTANT AUTORISATION AUX SERVICES DE LA CCPS A ETUDIER LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ TOURNANT SUR LE TERRITOIRE

Vu la délibération 2019.86 du 11 décembre 2019 portant sur l'approbation du Programme AgriBio 2020 visant à développer l'agriculture biologique, et notamment son plan de financement ;

Vu le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017 – 2021 signé le 22 février 2018 par la Région, le Préfet de Région, les 5 Départements des Hauts de France, les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France et A Pro Bio,

Vu la convention d'intervention n°57049 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2018 ;

Vu la convention d'intervention n°99750 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme 2017;

Vu la délibération n°2019.87 du 11 décembre 2019 portant sur l'approbation du PNA 2019-2020 visant à développer les circuits courts et à sensibiliser à l'alimentation durable, et notamment son plan de financement;

Vu la délibération n°2018.48 du 30 mai 2018 portant sur l'approbation du PNA 2018 visant à sensibiliser à l'alimentation durable, et notamment son plan de financement;

Vu le programme national pour l'alimentation 2019-2023 (PNA 3), élaboré dans le cadre de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu le Plan National Nutrition Santé (PNNS), dévoilé lors du Comité Interministériel de la Santé du 25 mars 2019 sur le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN),

Considérant que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise les services de la CCPS à étudier la mise en place d'un marché tournant sur le territoire ;

- autorise le président à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Pour affichage,
A Solesmes le 1er février 2020

Le Président,

Georges FLAMENGT